



1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 30.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs Gabriel Rousseau, et Jean-Yves Pagé de même que madame Josiane Charron sont présents. Monsieur le conseiller Claude Joubert est absent

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-09-147

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AOÛT 2020**

2020-09-148

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 17 août 2020 soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Aucun point spécifique à apporter

6- **RAPPORTS**

6.1 Officier municipal en urbanisme

Un rapport a été déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.2 Directeur des incendies

Un rapport a été déposé pour appréciation auprès du conseil.

6.3 Rapport du maire

Le maire fait mention que la situation du Coronavirus étant toujours préoccupante, que les mesures implantées resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. On mentionne à nouveau que les bureaux municipaux sont ouverts sur rendez-vous, de même que les services de l'urbanisme. La bibliothèque est en opération le lundi, de 17 h 00 à 19 h 00 et le mercredi de 15 h 30 à 17 h 30. Le maire incite la population à maintenir sa rigueur actuelle, et remercie de leur collaboration et leur compréhension tous les citoyens pendant cette pandémie.

Le service d'incendie reste une priorité pour le conseil. Quatre (4) cibles ont été identifiées pour l'année 2020 et 2021, afin de maintenir un service d'incendie efficace et répondant aux attentes municipales. Les quatre (4) cibles sont les suivantes : le recrutement de personnel, la formation, la mise à jour des systèmes des communications cellulaires et la planification du remplacement du véhicule d'urgence. Le directeur des incendies, la direction générale ainsi que le conseil



travailleront à maintenir un haut niveau de performance afin d'assurer aux citoyens desservis, d'une protection maximale.

Le maire mentionne également que la municipalité de Fassett procède présentement à une opération radar, afin de sensibiliser les usagers de la route à réduire leur vitesse lors de leur arrivée sur notre territoire. Des données seront ainsi récoltées afin de valider si des interventions autres seraient nécessaires auprès des usagers de la route.

Lundi, le 14 septembre prochain, une rencontre a été orchestrée par le bureau du Ministre Mathieu Lacombe, afin de discuter des différents enjeux de notre région. Monsieur Clermont saura faire un résumé lors de la prochaine rencontre du conseil.

6.4 Rapport des conseillers, conseillère

Josiane Charron

La conseillère prendra les informations nécessaires afin de valider si la possibilité d'organiser un événement lors de l'Halloween est recommandée et autorisée, en situation de pandémie. Des informations vous seront données sous peu, suite aux vérifications faites auprès des instances par Madame Charron

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11545 À 11573 AU MONTANT DE 54 220.82 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2543 À 2557 AU MONTANT DE 11 244.06 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 15 247.40 \$

2020-09-149

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11545 à 11573 au montant de 54 220.82 \$ et les prélèvements numéro 2543 à 2557 au montant de 11 244.06 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 247.40 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN SEPTEMBRE DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS D'AOÛT POUR UN MONTANT DE 6 200.72 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.

2020-09-150

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que les salaires payés en septembre pour le mois d'août au montant de 6 200.72 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Point reporté

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

Point reporté.



11.1 ADOPTION DU COMPTE DE DEPENSES DU MAIRE, AU MONTANT DE 104.66 \$

2020-09-151

CONSIDÉRANT le compte de dépenses déposé par le maire, monsieur François Clermont, pour considération par le conseil ;

CONSIDÉRANT que le compte de dépenses comporte des sommes relatives aux frais de déplacement ainsi qu'à des allocations cellulaires ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est conforme aux règlements et normes en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil demande à la directrice générale de déboursier la somme de 104.66 \$ compensant le compte de dépenses du maire, François Clermont.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.2 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES DE LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE AU MONTANT DE 24.30 \$

2020-09-152

CONSIDÉRANT le compte de dépenses déposé par la secrétaire trésorière adjointe, madame Cindy Turpin, au montant de 24.30 \$ pour considération auprès du conseil ;

CONSIDÉRANT que le compte de dépenses comporte des sommes relatives aux frais de déplacement ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est conforme aux règlements et politiques en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil demande à la directrice générale de déboursier la somme de 24.30 \$ compensant le compte de dépenses de la secrétaire trésorière adjointe, madame Cindy Turpin.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.3 ADOPTION DU COMPTE DE L'OUVRIER SAISONNIER – AU MONTANT DE 42.30\$

2020-09-153

CONSIDÉRANT le compte de dépenses déposé par l'ouvrier saisonnier, monsieur Michel Proulx, pour considération par le conseil ;

CONSIDÉRANT que le compte de dépenses comporte des sommes relatives à des frais de déplacements, pour suivre une formation ;

CONSIDÉRANT que celui-ci est conforme aux règlements et politiques en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU



Que le conseil demande à la directrice générale de déboursier la somme de 42.30 \$ compensant son compte de dépense.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.4 RADIATION DE L'ÉCART DE LA CONCILIATION BANCAIRE AU MONTANT DE -928.01\$

2020-09-154

CONSIDÉRANT qu'un écart de -928.01 apparaît dans la conciliation bancaire depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que ce montant devrait être radié et transféré dans le compte de créance irrécouvrable ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Fassett accepte la proposition de la directrice générale et de radier et transférer la somme de -928.01 \$ dans le compte de créance irrécouvrable.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.5 PROLONGATION DE L'ENTENTE INCENDIE POUR L'ANNÉE 2020-MUNICIPALITÉS DE FASSETT ET MONTEBELLO

2020-09-155

CONSIDÉRANT que les municipalités de Montebello et Fassett ont une entente intermunicipale quant à l'entraide mutuelle de leur service des incendies respectif ;

CONSIDÉRANT que cette entente aurait dû être renégociée pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que dû à des délais, l'entente n'a pu faire l'objet d'une renégociation cette année ;

CONSIDÉRANT que le service d'entraide entre les municipalités de Montebello et Fassett s'effectue selon les termes contenus dans l'entente de 2019, convenue entre les deux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Fassett suggère une prolongation de l'entente intermunicipale entre les municipalités de Montebello et Fassett, quant à l'entraide des services incendie, selon les termes convenus à l'entente 2019, et ce pour l'année 2020. Le conseil municipal souhaite également que ladite entente soit réévaluée pour la prochaine année, le tout conformément aux attentes des deux municipalités concernées.

Adopté à l'unanimité.

11.6 APPUI AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DE L'OUTAOUAIS ET DES LAURENTIDES

2020-09-156

CONSIDÉRANT que la demande pour les produits de l'érable du Québec augmente régulièrement à chaque année ;



CONSIDÉRANT que les terres publiques de l'Outaouais-Laurentides sont peu exploitées pour l'acériculture et représentent un potentiel acéricole important à protéger ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs des stratégies de développement durable des forêts des ministères de la forêt et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que des observations et recherches démontrent que le secteur acéricole est négligé dans les actions concrètes de nos instances gouvernementales régionales ;

CONSIDÉRANT que cultiver nos forêts et érablières a un véritable impact positif au niveau du développement économique de nos régions ;

CONSIDÉRANT que la protection de nos écosystèmes et du climat passe par le maintien de forêts cultivées, puisqu'elles constituent un réservoir pour notre plus grande richesse naturelle, soit l'eau, qui s'écoule du nord vers la Vallée de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT que notre région peut s'inspirer des modèles et initiatives de gestion intégrée de la forêt, développés au Bas St-Laurent et en Estrie pour valoriser nos terres publiques et érablières ;

CONSIDÉRANT que c'est un enjeu qui concerne tous les acteurs du milieu : municipalités, MRC, producteurs agricoles et gouvernements ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de Fassett appui le Syndicat des producteurs acéricoles de l'Outaouais-Laurentides dans leur objectif de protéger le potentiel acéricole de nos forêts.

11.7 ANNULATION DES INTÉRÊTS – MATRICULE 9857-01-6670 – MONTANT 2.32\$

2020-09-157

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier les intérêts au compte 9857-01-6670, intérêts survenus suite à une erreur administrative ;

CONSIDÉRANT que le montant desdits intérêts est de 2.32\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la direction générale à radier les intérêts du matricule 9857-01-6670, au montant de 2,32\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.6 DEMANDE À LA MRC DE PAPINEAU – RECONSIDÉRATION – ILOTS DÉSTRUCTURÉS.

2020-09-158

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec le préfet, la directrice générale, le directeur de l'aménagement ainsi que du président de la CARNE de la MRC de Papineau a eu lieu le 12 août 2020 afin que la municipalité de Fassett soumette l'ensemble des

démarches réalisées dans le dossier de la demande à portée collective des ilots déstructurés ;



CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette rencontre les membres participants ont démontré une ouverture à reconsidérer la demande de la municipalité de Fassett et ainsi représenter la demande aux instances de recommandation ;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu et bien reçu que la municipalité de Fassett mandatera un consultant en urbanisme externe afin de déposer un avis indépendant sur la recevabilité de la demande à portée collective à la CPTAQ en conformité avec le guide de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que ces démarches constituent une opportunité de développement économique tant pour la municipalité de Fassett que pour la MRC de Papineau ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal demande à la MRC de Papineau de reconsidérer la demande à portée collective des ilots déstructurés et que le conseil mandate monsieur le Maire, François Clermont, ainsi que le consultant externe, monsieur Sylvain Royer, à faire les représentations nécessaires auprès des différentes instances de recommandations, et ainsi, sur recommandation favorable, être entériné lors du prochain conseil des maires, afin que la demande à portée collective des ilots déstructurés de Fassett puisse être déposée à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

11.8 ADHÉSION SAISON 2020 – OBV- RPNS

2020-09-159

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité de Fassett d'adhérer à l'organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon pour la saison 2020 ;

CONSIDÉRANT que cette adhésion permettrait de supporter la municipalité dans différents dossiers, et serait un atout cette année, période de mise à jour de notre plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que cette adhésion comporte des frais de 100.00\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil demande à la direction générale de compléter les documents permettant à la municipalité d'adhérer à l'OBV pour la saison 2020.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-160

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 19 h 49.

Adoptée.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale